



Procès - verbal du Conseil Municipal N°5 du 25 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin à 18 heures30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 21/06/2021

Présents : BERNADBEROY Marc, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David,

Pouvoirs : BAQUIE Frédéric à Pierre Brunet
APPY Carole à BERNADBEROY Marc
RUMEAU Frédérique à FERRIE Nathalie
BREFORT André à LEON Olivier

Mme DUBORPER Sabrina été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil une modification de l'ordre du jour qui consiste à enlever le point portant sur la cession de chemins ruraux. Ce dossier n'a pas été finalisé.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2021	1
2021/28 Ouverture d'une ligne de trésorerie.....	1
2021/29 Achat de mobilier pour l'école	2
2021/30 Décision modificative N°2 du budget	3
Actualités du Sicoval	3
Information sur les décisions déléguées au maire	3
Questions Diverses.....	3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021/28 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de souscrire un prêt relais pour couvrir les dépenses du projet de rénovation énergétique, pour lequel les subventions ont été obtenues et qui va démarrer.

Une ligne de trésorerie est nécessaire dans l'attente du versement des subventions et du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A., correspondant à 16,404 % des dépenses d'investissement T.T.C. éligibles). Le montant total H.T. des travaux est évalué à 262 062 €.

Le montant de F.C.T.V.A. attendu est estimé à 42 988 €.

M. le Maire propose de négocier avec les banques le principe d'un prêt relai d'un montant maximum de 300 000 € et d'une durée maximale de 2 ans. Le montant de l'emprunt et sa durée seront décidés lors d'un prochain conseil.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Acte le principe de contracter un emprunt pour couvrir les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux d'un montant maximum de 300 000 € et d'une durée maximale de 2 ans.
- Autorise M. le Maire à négocier les modalités de ce prêt avec les banques, sans engager la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 12 Contre : 2 Abstentions : 1

Mr le Maire rappelle qu'il s'agit d'un emprunt permettant de gérer la trésorerie de la commune pendant la réalisation du projet, et que cet emprunt est couvert par les subventions et la FCTVA. Il précise que le recours à cet emprunt ne sera fait que s'il est nécessaire, ce qui est toutefois probable, mais vraisemblablement à un montant inférieur au maximum annoncé. Mr Cazottes s'interroge sur la nécessité de procéder à un vote sur une décision de principe. Un vote n'est en effet pas indispensable à ce stade, mais permet au conseil de s'exprimer sur ce sujet.

2021/29 ACHAT DE MOBILIER POUR L'ÉCOLE

Compte tenu de l'évolution des effectifs sur les écoles de Corronsac et de Montbrun-Lauragais, le rectorat a accepté l'ouverture d'une classe supplémentaire, qui porterait sur une classe de C.P. (cours préparatoire), au niveau primaire. Les communes et les écoles se sont concertées et ont opté pour l'ouverture de cette classe à Montbrun-Lauragais, bien que les C.P. soient scolarisés à Corronsac.

L'ouverture de cette classe à l'école de Corronsac, d'une surface de l'ordre de 600 m², qui accueillait 108 enfants à la date d'avril 2021, imposerait de louer un espace supplémentaire (seule solution faisable à court terme), avant de le construire. Elle nécessiterait aussi de renforcer l'équipe des agents de l'école. La location de cet espace induirait de fait un surcoût très important sur les frais de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Il a donc été convenu d'ouvrir cette classe dans l'école de Montbrun-Lauragais. Le rectorat en a été informé et est d'accord sur la solution.

L'école de Montbrun-lauragais, d'une surface de l'ordre de 1 000 m², accueillait 79 enfants à la date d'avril 2021 et dispose des locaux nécessaires. L'école dispose de deux dortoirs dont l'un pourrait se transformer en salle de classe en aménageant le temps de sieste des enfants de moyenne section en un temps calme. Chaque dortoir dispose d'éléments de rangement (soit un placard appartenant à la future classe soit des placards intégrés dans l'autre cas). Les aménagements à prévoir sont mineurs, essentiellement mobiliers : (prêts entre les deux communes, achat de meubles comme des étagères ou armoires, de tables et de chaises, de lits pliables). Cette solution ne nécessiterait pas de personnels supplémentaires, les personnels d'encadrement étant déjà présents sur les sites. La classe qui ouvrira est une classe de C.P., ne nécessitant pas d'A.T.S.E.M.. Cette solution optimise les charges de fonctionnement du R.P.I.

Le budget maximum nécessaire à l'achat des mobiliers pour l'ouverture de cette classe est estimé à 6 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise M. le Maire à faire l'acquisition de mobiliers nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame Nathalie Do Espirito Santo présente au conseil la justification du choix de l'école de Montbrun pour accueillir cette nouvelle classe, qui a été décidée conjointement par les partenaires du RPI. Elle rappelle que l'école de Montbrun a déjà par le passé accueilli des élèves de CP.

2021/30 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET

Monsieur le Maire expose au conseil la décision modificative n° 2 du budget 2021 :

Achat de mobilier divers dans le cadre de l'ouverture d'une classe de CP à l'école pour la rentrée de septembre 2021, il est prévu un montant de 5 971,37 € à l'article I / D 2184 « Mobilier », opération 2021/01 « Ecole_Ouverture Classe CP ».

Le montant nécessaire est pris sur les articles I / D 2183 et 2181 opération 2020/01 sur des crédits non utilisés des restes à réaliser 2020.

Les modifications du budget sont indiquées dans le tableau suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2181-202001 : Mairie	183.11 €	
D 2183-202001 : Mairie	5 788.26 €	
D 2184-202101 : Ecole_Ouverture Classe CP		5 971.37 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 971.37 €	5 971.37 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la décision modificative N°2 du budget 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTUALITÉS DU SICOVAL

Plusieurs actions en cours avec le Sicoval ont été présentées :

- La commune a proposé un certain nombre de projets dans le cadre du CRTE « Contrat de Relance et de Transition Ecologique /
 - o Rénovation énergétique
 - o Cheminements doux/ trottoir
 - o Mise aux normes de la maison des associations
 - o Boulangerie
 - o Cour de l'école
 - o ..

Le CRTE est amené à remplacer progressivement les appels à projets ponctuels pour évoluer vers un financement dans le cadre de contrats de territoires.

- Le dossier de gestion des eaux pluviales est en cours d'instruction, pour définir le partage des rôles et responsabilités entre les communes et le Sicoval.
- Le Sicoval a choisi une voirie de la commune, initialement le chemin de la Moulinasse, pour tester une nouvelle technique de réfection de la voirie, pour une première mise en œuvre sur le territoire du Sicoval. Sur proposition de la commune, le Sicoval a accepté de réaliser ces travaux sur le chemin de Montbrun le Vieux, plus long, qui dessert davantage d'habitants, et qui était dans un état similaire au chemin de la Moulinasse.

- Le Sicoval a choisi les communes de Montbrun et de Vieille Toulouse pour réaliser un guide de « visite virtuelle » de la commune pour les visiteurs. Ce guide sera mis en service prochainement.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES AU MAIRE

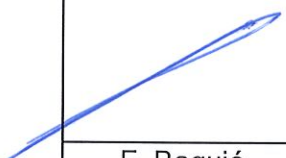
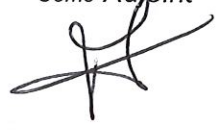
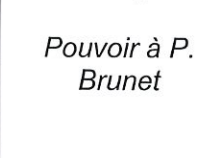
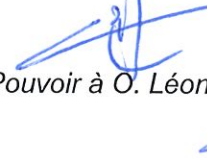
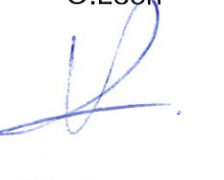
Une DIA a été signée depuis le dernier conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan de la première année de mandat

Le conseil prend acte du fait que toutes les subventions ont été obtenues pour le projet de rénovation énergétique. Les travaux démarreront le plus tôt possible à partir de septembre. Il sera nécessaire d'intégrer dans le programme de travail la mise à niveau du local technique qui accueillera la pompe à chaleur de la maison des associations en redistribuant les budgets de certains lots, notamment de la menuiserie.

Il est prévu de faire une communication auprès des habitants sur le bilan, la situation budgétaire et une proposition de planification, ce document sera élaboré pendant la période estivale pour être publié à la rentrée en septembre. Il servira aussi à lancer une consultation citoyenne qui pourrait démarrer par une première réunion en octobre.

L. Braak Maire 	D. Pegorarotto 1 ^{er} Adjoint 	A. Cazottes 2 ^{ème} Adjoint 	D. Bigeonneau 3 ^{ème} Adjoint 	C. Appy Pouvoir à M. Bernadberoy 
F. Baquié Pouvoir à P. Brunet 	M. Bernadberoy 	A. Brefort Pouvoir à O. Léon 	P. Brunet 	M. Chambeu 
N. Do Espirito Santo 	S. Duborper 	N. Ferrié 	O. Léon 	F. Rumeau Pouvoir à N. Ferrie 